



2024/087

nomenclature: 5.5.4

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Délégation de signature en matière de législation funéraire à

- **Monsieur Yann BOUVIER, Directeur Général des Services**
- **Monsieur Emmanuel CARRINCAZEAUX, Directeur Général Adjoint des Services**
- **Monsieur Félix BOUCHON, Responsable du service « Affaires Générales »**

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-19,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 23 mars 2024

Considérant l'arrêté municipal en date du 19 août 2009, détachant Monsieur Yann BOUVIER sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 1er septembre 2009, et qu'à ce titre, il est amené à prendre, sous ma surveillance et ma responsabilité, tous les actes relatifs au pilotage de l'administration: directives, consignes, notes de service, correspondances, convocations et autres initiatives nécessaires à l'exercice d'une pleine coordination de l'ensemble des services municipaux,

Vu l'arrêté du Ministère de l'Education Nationale en date du 18 juillet 2013 portant titularisation de M. Emmanuel CARRINCAZEAUX dans le corps des Attachés d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur à compter du 1er septembre 2013,

Vu l'arrêté municipal en date du 26 juillet 2022 portant intégration par voie directe de Monsieur Emmanuel CARRINCAZEAUX de la Fonction Publique d'État vers la Fonction Publique Territoriale en qualité d'Attaché Principal Territorial à compter du 22 août 2022,

Considérant l'arrêté en date du 1er janvier 2020 portant titularisation de Monsieur Félix BOUCHON au sein de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'arrêté n°2024/069 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Alain PERRET, 1er adjoint

Considérant la nomination de Monsieur Félix BOUCHON en tant que responsable du service « Affaires générales » à compter du 1er mars 2022

ARRÊTE

Article 1er: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain PERRET, 1er adjoint, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, est donnée dans cet ordre de priorité aux responsables de service suivants :

- Monsieur Yann BOUVIER, Directeur Général des Services



– Monsieur Emmanuel CARRINCAZEAUX, Directeur Général Adjoint des Services
– Monsieur Félix BOUCHON, Responsable du service « Affaires Générales »
pour signer les autorisations délivrées par le maire à chaque étape des opérations funéraires - transport de corps, fermeture de cercueil, inhumation, crémation, exhumation, dépôt d'urne, scellement d'urne, dispersion de cendres, soins de conservation, réduction de corps, réunion de corps -.

Article 2: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain PERRET, 1^{er} adjoint, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, est donnée dans cet ordre de priorité aux responsables de service suivants :

– Monsieur Yann BOUVIER, Directeur Général des Services
– Monsieur Emmanuel CARRINCAZEAUX, Directeur Général Adjoint des Services
– Monsieur Félix BOUCHON, Responsable du service « Affaires Générales »
pour signer les autorisations de travaux sur les concessions.

Article 3: La présente délégation est révocable et attribuée pour la durée de notre mandat.

Article 4: Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes administratifs de la Mairie, et copie en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX (Landes), et Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de DAX (Landes),

Article 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécourse citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Fait à Tarnos le 25 mars 2024

Publié sur le site internet de la Commune le 25/03/2024

Le Maire de Tarnos

Marc MABILLET

